

Direction des Affaires générales
Décision n°2024-001

**LE PRÉSIDENT
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 19 ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu la délibération n°2010-371 du 21 octobre 2010 de la commission nationale de l'informatique et des libertés formulant des recommandations sur la mise en place du vote électronique ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs fixant le nombre de sièges à pourvoir pour l'EPCC à 4 titulaires et 4 suppléants ;

Vu la circulaire n° NOR : ESRH2223692C du 11 août 2022 relative aux élections professionnelles de décembre 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu la décision n°2022-030 du 8 décembre 2022 arrêtant la proclamation des résultats pour le comité social d'administration de l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu la désignation par courriel en date du 23 janvier 2024 d'un représentant suppléant sur la liste commune CGT-FERC-SUP, SNTRS-CGT, SUD-RECHERCHE EPST, faisant suite à la fin du mandat d'un membre du Comité social d'administration ;

**ARRETE LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC POUR
LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

(Liste UNSA Education)

Titulaire	Suppléant
André CRISTO	Pascal COURAULT

(Liste Sgen-CFDT)

Titulaire	Suppléant
Elsa NATHAN	Palmira DE SOUSA

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord

(Liste commune CGT-FERC-SUP, SNTRS-CGT, SUD-RECHERCHE EPST)

Titulaires	Suppléants
Céline BARBILLON	Emmanuelle PIERRON
Christine AUBRÉE	Thibault LOZINGUEZ

Fait à Aubervilliers, le 24 janvier 2024

Pierre-Paul Zalio
Président de l'EP Campus Condorcet

Par déléation 
François Tavernier
Directeur général de l'EP Campus Condorcet

Affichée et publiée le 24/01/2024 et exécutoire le 24/01/2024